

Horaires de réception du CDFE : De Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h Le

Vendredi : 7h30 à 13h Tél : 40.47.27.00- 40.47.27.47 Site Web: <u>www.ccism.pf</u> BP 118-98713 PAPEETE

CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CDFE)

Pièces à fournir pour une Société Anonyme (SA-SAS-SASU)

	1 Récépissé de paiement de l'annonce que l'Imprimerie Officielle fera paraître au JOPF après instruction au RCS
	1 justificatif de la domiciliation de l'entreprise (voir au verso)
A. Pou	r les dirigeants personnes physiques : (A)
	 2 Photocopies de la Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité) ou 2 copies de l'Acte de naissance (1 original et 1 copie, datant de moins de 3 mois) du Président, du Directeur Général et autres administrateurs. ATTENTION: Pour les personnes nées en Nouvelle Calédonie 2 copies de l'Acte de naissance de moins de 3 mois est obligatoire (1 original et 1 copie) ATTENTION: Pour les personnes étrangères: 1 carte professionnelle de commerçant étranger délivrée par le SEFI (tél: 40.46.12.51) est à fournir au moment de l'immatriculation
	1 Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation à gérer une société (imprimé fourni par le CFE) du Président, du Directeur Général et autres administrateurs.
B. Pou	ır les dirigeants personnes morales :
	2 extraits K-bis (1 original et 1 copie) datant de moins de 3 mois ou 1 original du titre d'existence
	de la personne avec une traduction en langue française, si besoin Pour le représentant légal de la personne morale gérante, ajouter les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques (voir A)
C. Aut	res :
	2 exemplaires, dont 1 original, des statuts signés et enregistrés*
	1 exemplaire d'annonce légale signé par le Directeur d'un quotidien ou du Journal Officiel (La Dépêche de Tahiti – Journal Officiel de Polynésie Française)
	1 Procès-verbal de nomination du Président, du Directeur Général et autres administrateurs
	(si nomination hors statut) *
	1 Attestation de dépôt des fonds délivrée par la banque ou 1 rapport du Commissaire aux apports si apport en nature enregistré*
	1 lettre d'acceptation des Commissaires aux comptes (titulaire(s) et suppléant(s))
	1 Formulaire M1 à remplir avec un assistant du CFE (imprimé fourni par le CFE)
	1 Formulaire pour les impôts dit « Annexe C » à remplir avec un assistant du CFE
	(imprimé fourni par le CFE)
	7 000 CFP pour les frais de dossier en espèces, par chèque « libellé à l'ordre de la CCISM », par carte bancaire (hors amex) ou virement bancaire (fournir l'ordre de virement) - Compte SOCREDO : 00001-77555500070-08
/*) Do	cuments à faire enregistrer au Service de l'enregistrement — Bâtiment de la Direction des Affaires

(*) Documents à faire enregistrer au Service de l'enregistrement – Bâtiment de la Direction des Affaires Foncières.

Le Kbis comportant votre n° de Registre de commerce est à récupérer à l'accueil du Pôle Entreprisses audelà de 2 semaines à compter de votre enregistrement au CFE <u>muni de votre pièce d'identité et reçu</u>.

Maj le 03/02/2020 1



Horaires de réception du CDFE : De Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h Le

Vendredi : 7h30 à 13h Tél : 40.47.27.00- 40.47.27.47 Site Web: <u>www.ccism.pf</u> BP 118-98713 PAPEETE

CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CDFE)

Pièces justificatives à produire pour la domiciliation de l'entreprise*

Pour les patentés propriétaires :			
		Copie du titre de propriété OU facture de l'impôt foncier OU copie du plan cadastral ;	
		Cas d'indivision : Acte de notoriété indiquant le nom du patenté comme co-indivisaire OU autorisation des co-indivisaires de domiciliation visés par eux ;	
		<u>Dans les îles non cadastrées</u> : Une attestation du maire contenant la confirmation du lieu de résidence et précisant que l'île n'est pas cadastrée.	
Pour le	s pat	entés non propriétaires :	
_	Habit	ration chez un tiers propriétaire :	
		ET autorisation du propriétaire en faveur du déclarant	
-	<u>Habit</u>	ation principale en location :	
		Copie du contrat de location OU copie de quittances de loyer (mentionnant le nom du bailleur, du locataire et l'adresse)	
		ET autorisation du propriétaire en faveur du déclarant	
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du locataire en faveur du déclarant	
-	Sous-	location d'un local commercial :	
		2 copies du Bail commercial (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)	
		ET 2 copies du Bail de sous-location (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières) OU quittances de loyer <u>au nom du sous-locataire</u>	
		ET autorisation du propriétaire (si le bail commercial l'oblige)	
-	<u>Locat</u>	ion gérance du fonds de commerce :	
		2 copies du contrat de location gérance (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)	
		ET 1 annonce légale	
_	Acha	t d'un fonds de commerce :	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		·	
		visés par le service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières et le Trésor Public	

Maj le 03/02/2020 2

ATTENTION: Un délai de 15 jours minimum est à respecter entre les 2 annonces.



Horaires de réception du CDFE : De Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h Le

Vendredi : 7h30 à 13h Tél : 40.47.27.00- 40.47.27.47 Site Web: <u>www.ccism.pf</u> BP 118-98713 PAPEETE

-	<u>Local c</u>	ocal commercial :			
		2 copies du Bail commercial (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)			
-	Maisor	n OPH:			
		Autorisation de domiciliation visée par l'OPH (document fourni par l'OPH)			
-	Maisor	ns gérées par l'armée ou la gendarmerie :			
		Copie bail de location OU contrat de mise à disposition d'un logement			
		ET autorisation de domiciliation visée par l'armée.			
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du locataire en faveur du déclarant			
-	Pour le	es bateaux :			
		Le titre de propriété du bateau			
		ET l'autorisation de domiciliation par la direction de la marina.			
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du propriétaire en faveur du déclarant			
-	Chez le	es entreprises domiciliataires agréées par le Haut-Commissariat :			
		1 copie du contrat de domiciliation			

*Selon votre situation, des documents supplémentaires pourront vous être demandés par le CFE ou par le Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete.

Maj le 03/02/2020 3



Horaires de réception du CDFE : De Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h Le

Vendredi: 7h30 à 13h Tél: 40.47.27.00- 40.47.27.47 Site Web: <u>www.ccism.pf</u> BP 118-98713 PAPEETE

AVIS AUX USAGERS

Par arrêté N° 929CM du 11 juillet 2013, des frais d'insertion au JOPF seront appliqués à compter du 1^{er} aout 2013 pour toutes les formalités, à l'exception des radiations. Ils sont payables soit directement à la régie de l'Imprimerie Officielle, sise 43 rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, soit par virement sur son compte CCP.

Le récépissé de paiement sera à joindre aux dossiers de formalités.

Contact Imprimerie Officielle

Sociétés commerciales, Coopératives et GIE

RADIATION

Horaires

Tél: (689) 40 50 05 78 Fax: (689) 40 50 05 70

E-mail: regie@imprimerie.gov.pf BP 117 Papeete - 98713 TAHITI Du lundi au vendredi De 7h00 à 12h00

3300

3729

GRATUITE

Coordonnée bancaire

Banque	Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
ССР	14168	00001	9113909S068	11

IBAN: FR95 14168 00001 9113909S06811

TARIF INSERTION JOPF

Tarif applicable à partir du 1^{er} octobre 2013

IMMATRICULATION	HT	TTC (T.V.A 13%)
Entreprise Individuelle	2475	2797
Sociétés commerciales et Coopératives	6325	7147
Sociétés civiles	5225	5904
GIE	7975	9012
MODIFICATION	НТ	TTC (T.V.A 13%)
Entreprise individuelle	2475	2797

Sociétés civiles	2200	2486

Maj le 03/02/2020 4